

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

**N°35-2022**

**Date de convocation :**  
27/06/2022

**Date d'affichage :**  
11/07/2022

**Nombre de conseillers en  
exercices : 11**

**Nombre de conseillers qui  
ont délibéré : 8**

**Pour : 10**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**Objet :** Autorisations  
spéciales d'absences liées  
à des événements  
familiaux (Projet)

**Certifié exécutoire compte  
tenu de :**  
Sa transmission en  
Préfecture le :

**Le Maire**

L' an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents : M. le Maire, SINOQUET Régis,  
M. le 1<sup>er</sup> adjoint, CLÉRÉ Denis,  
Mme la 2<sup>ème</sup> adjointe, LEGROS Alexandra  
M. LEGRIS Cyril, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie,  
Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre, et Mme MEULIN Maryline  
Étaient absents et représentés par pouvoir : M. LEULIER Jean-Paul  
(donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET) ; et M. BOULET Bernard  
(donne pouvoir à M. SINOQUET)

Était absente excusée : Mme KIENZEL Delphine

Madame LEGROS est désignée secrétaire de séance.

### Autorisations spéciales d'absences liées à des événements familiaux (Projet)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de délibération avant passage au Comité Technique, fixant la nature et la durée des autorisations d'absence pour motifs familiaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de soumettre à l'avis du comité technique les conditions suivantes :

Nature de l'évènement	Durées proposées
<b>Liées à des événements familiaux</b>	
<b>Mariage ou PACS :</b>	
- De l'agent	5 jours
- D'un enfant de l'agent ou du conjoint	3 jours
- D'un ascendant, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, neveu, nièce, petit-fils, petite-fille, oncle, tante de l'agent ou du conjoint	0 jour
<b>Décès, obsèques ou maladie très grave :</b>	
- Du conjoint (concubin pacsé)	5 jours
- D'un enfant de l'agent ou du conjoint	5 jours
- Du père, de la mère de l'agent ou du conjoint	3 jours
- Des autres ascendants de l'agent ou du conjoint	1 jour
- Du gendre, de la belle-fille de l'agent ou du conjoint	0 jour
- D'un frère, d'une sœur	1 jour
- D'un oncle, d'une tante, d'un petit-fils, d'une petite-fille, d'un neveu, d'une nièce, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, de l'agent ou du conjoint	0 jour

Liées à des évènements de la vie courante et des civiques	
Concours et examens en rapport avec l'administration locale	Jours d'examen
Don du sang	Durée
Déménagement du fonctionnaire	0 jour
Médaille d'honneur régionale, départementale et communale : Argent (20 ans de services) Vermeil (30 ans de services) Or (38 ans de services)	0 jour
Départ en retraite du fonctionnaire	0 jour
Représentant de parents d'élèves aux conseils d'école, d'administration, de classe et de commissions permanentes des lycées et collèges Commission spéciale pour l'organisation des élections aux conseils d'école	0 jour
Assesseur – délégué de liste / élections prud'homales	0 jour
Assesseur – délégué / élections aux organismes de Sécurité Sociale	0 jour

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme, Le  
Maire

